

Vélizy-Villacoublay, le 14 mai 2019  
18:30

## **Communiqué de presse**

### **Eiffage entre en négociations exclusives en vue de l'acquisition de 49,99 % de l'aéroport de Toulouse-Blagnac**

Eiffage annonce entrer en négociations exclusives pour l'acquisition de l'intégralité de la participation détenue par CASIL Europe au capital de la société Aéroport Toulouse-Blagnac (ATB), soit 49,99 % du capital d'ATB. ATB est la société concessionnaire jusqu'en 2046 de l'aéroport de Toulouse-Blagnac, troisième aéroport régional français avec un trafic de 9,6 millions de passagers en 2018.

Cette opération s'inscrit dans la stratégie d'Eiffage visant à diversifier son portefeuille de concessions, déjà fort de nombreuses participations dans des infrastructures de transport en Europe, ainsi qu'à en allonger la durée.

Le Groupe, fortement implanté de longue date en Occitanie, a déjà coopéré avec les équipes d'ATB sur divers projets. En cas de réalisation de cette opération, Eiffage sera un partenaire de long terme d'ATB, aux côtés des autres actionnaires, en privilégiant un développement dans le respect des contraintes et équilibres territoriaux.

Eiffage rappelle que la procédure de cession à CASIL Europe des 49,99 % détenus par l'Etat dans ATB fait l'objet d'une contestation contentieuse aujourd'hui portée devant le Conseil d'Etat dont l'issue conditionne la réalisation d'une éventuelle acquisition par Eiffage de la participation de CASIL Europe dans ATB.

En cas de conclusion d'un accord de cession, l'opération sera par ailleurs également soumise à certaines conditions suspensives usuelles.

#### **Contact investisseurs**

Xavier Ombrédanne  
Tél. : + 33 (0)1 71 59 10 56  
E-mail : [xavier.ombredanne@eiffage.com](mailto:xavier.ombredanne@eiffage.com)

#### **Contact presse**

Sophie Mairé  
Tél. : + 33 (0)1 71 59 10 62  
E-mail : [sophie.maire@eiffage.com](mailto:sophie.maire@eiffage.com)